

Séance
ordinaire du 21
mai 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGT ET UNIÈME (21^e)
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 H À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Claude Gagnon, directeur du service des ressources humaines et de l'urbanisme y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.05.281

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.05.282

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Nomination d'un élu à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

FINANCES

4. Dépôt du projet de règlement 2019-1415 modifiant et abrogeant le règlement 2019-1411 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.
5. Renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie.

6. Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille.
7. Attestation de réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de réfection de l'avenue du Sanatorium sur 3,764 mètres.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

8. Autorisation d'embauche d'un préposé aux espaces verts au service des travaux publics.
9. Autorisation de mandat à la firme Formalourd.

LOISIRS

10. Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'une clôture pour les terrains de tennis.
11. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.
12. Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique neuve 2019 loi042019.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de mont-joli –caserne de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

14. Adjudication d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée.
15. Adjudication d'un contrat pour le marquage longitudinal de chaussée.

URBANISME

16. Adoption du règlement 2019-1416 abrogeant et remplaçant les règlements 2013-1305 et 2017-1359 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des nodules noirs ou de la maladie du cerisier.
17. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
18. Adoption du second projet de règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
19. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 51, avenue des Aviateurs.
20. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 919-921, avenue du Sanatorium.
21. Mandat de services professionnels pour inscrire un avis de décontamination.

AFFAIRES NOUVELLES

22. Acceptation de l'avenant no 1 dans le cadre du projet de réaménagement des bureaux du service des loisirs et des archives.
23. Motion de félicitations au parlement étudiant de l'école les Alizés.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19.05.283 NOMINATION D'UN ÉLU À TITRE DE DÉLÉGUÉ POUR LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Jean-Pierre Labonté à titre de délégué pour la Ville de Mont-Joli à l'Assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie qui aura lieu le 29 mai 2019 à 13 h 45 à la salle municipale de la Ville de Percé. Le conseil accepte le paiement des frais de transport et de repas.

FINANCES

19.05.284 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1415 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2019-1411 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement 2019-1415 modifiant et abrogeant le règlement 2019-1411 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville;

Une modification à la tarification des terrains de jeux est incluse ainsi que l'ajout des frais pour les demandes de dérogations mineures et modifications au règlement de zonage sont ajoutés.

Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.05.285 RENOUELEMENT DE LA COTISATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation de la Ville de Mont-Joli à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, et ce, au montant de 1 546.60 \$ plus les taxes.

19.05.286 RENOUELEMENT D'ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Carrefour action municipale et famille pour 2019-2020, et ce, au montant de 179.36\$, incluant les taxes.

19.05.287 ATTESTATION DE RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE DU SANATORIUM SUR 3,764 MÈTRES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme la réalisation des plans et devis et de son envoi au ministère des transport du Québec dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local- Volet Redressement des infrastructures routières locales dossier no : RIRL-2017-509A. La Ville de Mont-Joli confirme qu'elle a transmis les pièces justificatives nécessaires au versement de l'aide financière du Ministère.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.05.288 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Jason Heppell comme préposé aux espaces verts au service des travaux publics en remplacement de madame Jacinthe Pearson.

Monsieur Heppell sera à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période maximale de douze (12) semaines à raison de 40 heures / semaine au tarif horaire de 13 \$. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

19.05.289 AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME FORMALOURD

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le mandat à la firme Formalourd pour donner la formation sur la gestion des documents des chauffeurs et des véhicules en conformité avec la Loi 430, et ce, au coût 1616\$ plus les taxes.

LOISIRS

19.05.290 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CLÔTURE POUR LES TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'une clôture pour les terrains de tennis;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- C.M. Clôtures inc. 3 544.82 \$ plus les taxes
- Inter Clôtures 3 130.00 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation de la directrice du service des loisirs, madame Josée Lévesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Inter Clôtures pour l'installation d'une clôture aux terrains de tennis, et ce, pour un montant de 3 130.00 \$ plus les taxes.

19.05.291 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 9 000 \$ pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain. Par la même résolution, le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Lindsay. Il est à noter que la Ville de Mont-Joli a reçu une subvention de 5 000 \$ de la Société nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de cet événement.

19.05.292

REJET DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE NEUVE 2019 LOI042019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique neuve 2019 en avril dernier;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de procéder à une évaluation des soumissions utilisant un système d'évaluation et de pondération afin de vérifier la qualité du fournisseur, du produit et du service;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres LOI042019 pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique 2019 neuve et émette un nouvel appel d'offres sous forme de devis avec un système d'évaluation et de pondération des soumissions pour l'acquisition de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.05.293

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI –CASERNE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur François-Émile Boucher à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli – Caserne de Mont-Joli. Monsieur Boucher entrera en fonction le 17 juin 2019.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

TRAVAUX PUBLICS

19.05.294

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour le marquage ponctuel de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Bo Traçage 30 833,03\$ taxes incluses
- Permaligne 60 696,24\$ taxes incluses
- Multi-lignes 51 499,74\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du superviseur à la voirie, monsieur Claude Fortin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Bo Traçage pour les travaux de marquage ponctuel pour l'année 2019 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant de 30 833,03 \$ taxes incluses.

19.05.295

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE LONGITUDINAL DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres sur invitation pour le marquage longitudinal de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Permaligne 12 945,36\$ taxes incluses
- Multi-lignes 15 451,17\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du superviseur à la voirie, monsieur Claude Fortin;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Permaligne pour le travaux de marquage longitudinal pour l'année 2019 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant de 12 945,36 \$ taxes incluses.

URBANISME

19.05.296

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1416 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 2013-1305 ET 2017-1359 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES NODULES NOIRS OU DE LA MALADIE DU CERISIER

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1416 abrogeant et remplaçant les règlements 2013-1305 et 2017-1359 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des nodules noirs ou de la maladie du cerisier. Ce règlement renvoie la responsabilité aux propriétaires de procéder à l'élagage des arbres sur leur propriété qui empiètent sur la voie publique (trottoir, rue, emprise) ainsi que l'élimination des nodules noirs. Il prévoit également que la Ville pourra émettre des avis d'élagage ainsi que la possibilité pour la Ville de procéder à l'élagage avec facturation si le propriétaire n'obtempère pas. Le règlement prévoit également des amendes en cas d'infraction au règlement.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption. Outre les coûts de préparation du règlement, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.05.297

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1413 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage. Monsieur Alain Thibault, conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

19.05.298

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1413 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.05.299

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 51, AVENUE DES AVIATEURS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rodrigue Lepage a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire une habitation unifamiliale à 5, 50 mètres de la ligne arrière;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière minimale de 6,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Rodrigue Lepage.

19.05.300

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 919-921, AVENUE DU SANATORIUM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Hervé Langlais a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la position du garage et l'abri d'auto annexés à 0, 54 m et 0,57 m de la ligne latérale ainsi que régulariser la position de la remise isolée à 0,82 m et 0,87 m de la ligne arrière;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage prescrit une marge de recul latérale de 1,5 m pour l'abri d'auto et le garage puisque ce mur comporte des ouvertures;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le garage et l'abri d'auto sont adjacents à un chemin de ferme en zone agricole protégée ne pouvant être construit sans une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Hervé Langlais.

19. 05.301

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR INSCRIRE UN AVIS DE DÉCONTAMINATION

Il est proposé par le conseiller Alaint Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde un mandat à Me Christine Landry, de l'étude de notaires Michaud, Charbonneau, Heppell Inc. pour l'inscription d'un avis de décontamination dans le dossier des terrains du parc industriel Pierre-de-Bané.

AFFAIRES NOUVELLES

19.05.302 ACCEPTATION DE L'AVENANT NO 1 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DU SERVICE DES LOISIRS ET DES ARCHIVES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'avenant no 1 dans le cadre du projet précité afin d'y inclure le remplacement du panneau d'alarme incendie pour l'ensemble de l'édifice, et ce, au coût de 4540\$ plus les taxes.

19.05.303 MOTION DE FÉLICITATIONS ÀU PARLEMENT ÉTUDIANT DE L'ÉCOLE LES ALIZÉS

Madame Annie Blais tient à féliciter le parlement écolier de l'École des Alizés pour l'activité fait en collaboration avec la Ville de Mont-Joli soit la tenue d'une séance publique. Les jeunes élus du parlement ont proposé plusieurs résolutions pour des projets en environnement.

19.05.304 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Jenny Fortier a des préoccupations au niveau de la sécurité de la rue Ross en mentionnant que le trottoir n'est pas du bon côté et questionne le conseil à ce sujet.

Monsieur Soucy mentionne que le conseil est très sensible à la circulation et à la sécurité de tous et que d'ici l'ouverture de l'amphithéâtre, le tracé sera refait.

Madame Fortier demande si un projet de rénovation de la piscine est dans les cartons du conseil municipal. Monsieur Soucy mentionne que la rénovation de la piscine fait partie du plan stratégique.

Monsieur Gaétan Morissette félicite les intervenants lors de l'atterrissage d'urgence d'AirCree et demande où était l'Amertek. Monsieur Robin Guy mentionne que le camion 231 est en mesure d'agir de la même façon que l'Amertek.

19.05.305 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 35, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière